



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 6 novembre 2025, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et MM. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Sébastien DOUAUD, Fabienne GIBOULEAU, Mme Nathalie HINARD, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés : Aurélia DI BLASI, ayant donné pouvoir à Clarisse LEGRAND, Christian GUIHARD, ayant donné pouvoir à Fabienne GIBOULEAU, Chantal HALGAND, ayant donné pouvoir à Laurette LEMESTRE, Sylvain JOALLAND, ayant donné pouvoir à Olivier DEMARTY,

Secrétaire de séance : Christophe DENAIRE

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 septembre 2025
2. Acquisition parcelle YA34
3. Convention avec la SACPA pour campagne de lutte contre les chats libres
4. Convention d'utilisation de la salle des Grées avec la Paroisse
5. Convention d'occupation du local 5 rue Pierre Plaisance avec l'association A la Crossac'Aise
6. Validation du Plan Communal de Sauvegarde
7. Contrat de mission WAI Protect Délégué à la Protection des Données avec GAÏA
8. Attribution du marché d'entretien des bâtiments communaux
9. BETEG : Avenants aux marchés de travaux
10. Fonds de concours CCPPSG BETEG
11. Redevance d'Occupation du Domaine Public
12. Convention tripartite avec le SMCNA et la CCPPSG pour la mise à disposition des habitants d'un composteur collectif
13. Demande de subvention voyage scolaire Ecole Montfort
14. Mutuelle santé des agents communaux : Participation financière via la labellisation
- Informations
 - o Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
 - o Rapport d'activité Territoire d'Energie 44

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rajout d'un point n°15

15. Cession du tracteur John Deere 1640

VOTE UNANIMITE

1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 septembre 2025

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

VOTE UNANIMITÉ

2- Acquisition parcelle YA34

Par courrier en date du 13 juin 2025, la propriétaire de la parcelle YA34 a sollicité la commune pour l'acquisition de ce terrain dont elle a hérité au décès de son père et qui jouxte la parcelle YA33, propriété communale. Cette parcelle d'une superficie de 1 400 m² est classée en zone naturelle protégée Natura 2000 et ZNIEFF. Suite à consultation de la SAFER, nous avons proposé l'acquisition de la parcelle YA34 pour la somme de 300 €. Cette proposition a été acceptée par la propriétaire.

Le Conseil municipal valide cette acquisition et mandate le Maire pour contacter le notaire et signer l'acte d'acquisition.

VOTE UNANIMITÉ

3- Convention avec la SACPA pour campagne de lutte contre les chats libres

Les chats errants peuvent être responsables d'un certain nombre de nuisances lorsque les populations sont trop importantes. A partir de ce constat, la commune souhaite mener une politique durable et respectueuse de la condition animale et de l'environnement. Cette démarche doit permettre une occupation raisonnée de l'espace urbain par l'animal.

Des chats libres ont été signalés dans plusieurs secteurs de la commune, notamment Rue du Stade, La Brionnière, Le Souchet,...

Conformément à l'article L.211-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime, le Maire peut faire procéder via une association de protection animale à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de procéder à leur identification et à leur stérilisation conformément à l'article L.212-10. Cette identification sera réalisée au nom de la commune. A l'issue de ces opérations, les chats « traités » sont relâchés sur leur lieu de capture initiale.

La présente convention avec la Fondation d'entreprise CLARA du groupe SACPA présente les engagements réciproques des deux parties ainsi que les coûts correspondants à cette opération :

- Castration + identification 126 €
- Ovariectomie + identification 158 €
- Euthanasie sanitaire 78 €
- Remplacement de cage volée ou détériorée 300 €

Une facture est établie mensuellement à chaque campagne réalisée lorsque des chats vivants sont capturés.

M. Talbourdet s'interroge : si un chat sauvage identifié au nom de la commune cause un accident, est-ce que la commune sera responsable ? Nous n'avons pas de réponse à cette question à ce jour, mais la situation ne s'est jamais produite dans le cadre des précédentes campagnes déjà menées.

Le Conseil municipal valide la campagne de capture et autorise le Maire à signer la convention avec la Fondation d'entreprise CLARA du groupe SACPA.

VOTE UNANIMITÉ

4- Convention d'utilisation de la salle des Grées avec la Paroisse

Dans le cadre de l'implantation d'un tiers-lieu dans le local du 5 Rue Pierre Plaisance, les activités de la Paroisse ont été déplacées dans la salle des Grées n°1.

La présente convention d'utilisation aborde les obligations de chaque partie.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec la Paroisse.

VOTE UNANIMITÉ

5- Convention d'occupation du local 5 rue Pierre Plaisance avec l'association A la Crossac'Aise

Dans le cadre de la création d'un tiers-lieu par l'association « A la Crossac'Aise », le local du 5 Rue Pierre Plaisance est mis à sa disposition pour l'implantation d'un café associatif dénommé « Croazac Café » et l'organisation d'événements.

La présente convention d'occupation aborde les obligations de chaque partie.

Monsieur Denaire précise que l'accès des Personnes à Mobilité Réduite n'est pas conforme et que cette question devra être traitée lors des travaux afin d'accueillir le public dans le respect des normes.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'association « A la Crossac'Aise ».

VOTE UNANIMITÉ

6- Validation du Plan Communal de Sauvegarde

La commune a lancé l'élaboration de son Plan Communal de Sauvegarde mi-2024.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document de gestion de crise élaboré à l'initiative du Maire pour son usage, celle de l'équipe municipale élue et des membres du Poste de Commandement Communal (PCC) pour déterminer en fonction des événements majeurs, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes. Le PCS définit les procédures à mettre en œuvre pour la gestion du risque, en fonction de la structure et des moyens de la commune.

Le présent plan communal de sauvegarde a fait l'objet d'actions d'information et de formation auprès des agents de la commune et des élus afin de garantir son opérationnalité et de maintenir une démarche d'amélioration continue.

Le Conseil municipal approuve le plan communal de sauvegarde et autorise le Maire à signer l'arrêté d'application du plan communal de sauvegarde.

VOTE UNANIMITÉ – 1 ABSTENTION

7- Contrat de mission Délégué à la Protection des Données avec GAÏA - WAI Protect

L'Article 37 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après dénommé RGPD), rend obligatoire la désignation d'un Délégué à la protection des données (DPO) pour l'ensemble des organismes publics et collectivités. Il est complété par les dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite Loi Informatique et libertés, réécrite et adaptée au cadre européen et applicable à compter du 1er juin 2019 par le décret n° 2019-536 du 30 mai 2019.

Le contrat signé en 2019 avec la société LEXAGONE a pris fin au 31/12/2023.

Le présent contrat avec la société GAÏA vise à nommer un délégué externalisé à protection des Données (DPO) pour un montant de 1 000 € HT/an.

Le Conseil municipal valide le contrat et autorise le Maire à le signer.

VOTE UNANIMITÉ

8- Attribution du marché d'entretien des bâtiments communaux

La consultation pour le marché d'entretien des bâtiments communaux a été lancée le 04/09/2025.

2 offres ont été reçues des candidats GIMN'S : 16 036.37 € HT et ABER PROPRETE : 12 337.24 € HT

Le rapport d'analyse des offres établit le classement suivant :

- GIMN'S 16 036.37 € HT pour 640 heures d'interventions annuelles – Valeur technique 58/60 –
- ABER PROPRETE 12 337.24 € HT pour 453 h/an – Valeur technique 32/60 –

Le classement final s'établit comme suit :

- 1 GIMN'S 89/100
- 2 ABER PROPRETE 72/100

Le Conseil municipal valide l'attribution du marché à l'entreprise GIMN'S et mandate le Maire pour signer le marché pour un montant de 16 036.37 € HT soit 19 243.64 € TTC.

VOTE UNANIMITÉ

9- BETEG : Avenants aux marchés de travaux

Dans le cadre des travaux de la Boucle d'eau Tempérée à Energie Géothermique (BETEG), en fin de chantier, il y a lieu de régulariser les plus et moins-values sur le lot n°1 CHAUFFAGE

- Avenant n°2 Lot 1 ROQUET

Objet de l'avenant : Régul fin de chantier

Montant du marché initial 449 045.17 € HT

Montant de l'avenant n°1 1 246.30 € HT

Montant de l'avenant n°2 1 733.01 € HT

Nouveau montant du marché 452 024.48 € HT soit 542 429.38 € TTC

VOTE UNANIMITÉ

10- Fonds de concours CCPPSG BETEG

La boucle d'eau tempérée à énergie géothermique (BETEG) permet d'alimenter les bâtiments publics en chaleur et eau chaude sanitaire. Des pompes à Chaleur (PAC) sont présentes dans les différents locaux techniques afin de produire la chaleur nécessaire aux besoins des utilisateurs des bâtiments.

L'installation BETEG concerne les bâtiments suivants :

- L'école Condorcet,
- Le pôle enfance l'escale,
- La salle de sport,
- La bibliothèque,

Afin de soutenir ce projet, la Communauté de communes PPSG verse un fonds de concours d'investissement lié à la réalisation des travaux de la BETEG à hauteur de 43 000 € et un fonds de concours annuel de fonctionnement à hauteur de 2 115 €/an.

Le Conseil municipal mandate le Maire pour solliciter le fonds de concours auprès de la Communauté de Communes.

VOTE MAJORITÉ – 18 POUR – 1 CONTRE – 1 ABSTENTION

11- Redevance d'Occupation du Domaine Public

L'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications au tarif maximum et de revaloriser chaque année ces montants.

Pour 2025, cette redevance correspond à une recette de 2 319.37 € par Orange et Fibre 44.

Cette délibération permettra de pouvoir appliquer automatiquement les tarifs réévalués tous les ans.

Le Conseil municipal valide l'application des tarifs maximums et le principe de revalorisation annuelle et mandate le Maire pour procéder au recouvrement de ces redevances par émission d'un titre de recettes annuel.

VOTE UNANIMITÉ

12- Convention quadripartite avec la commune, le SMCNA, la CCPPSG et les Utilisateurs pour la mise à disposition des habitants d'un composteur collectif

Un composteur collectif a été installé par le SMCNA en partenariat avec la Communauté de Communes et des habitants volontaires à l'entrée du lotissement de la Fontaine Saint Jean (côté Clos Blandin).

La commune met à disposition à titre gracieux le terrain d'assiette et le broyat.

La Communauté de communes assure la communication sur l'existence du site.

Le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique forme les utilisateurs et contrôle l'installation par le biais de ces maîtres composteurs.

Les Utilisateurs sont chargés de la bonne application des consignes et de l'entretien des abords du site.

Le Conseil municipal mandate le Maire pour signer la convention.

VOTE UNANIMITÉ

13- Demande de subvention voyage scolaire Ecole Montfort

Les 44 élèves de CE2-CM1-CM2 de l'école Montfort participeront à un voyage pédagogique en Auvergne intitulé TERRE DE FEU du 7 au 10 avril 2026.

Durant cette semaine, ils étudieront les reliefs, les volcans et découvriront des activités sportives dont la canin-rando. Ils auront aussi l'opportunité de découvrir la culture auvergnate au moyen de contes, de légendes et de danses.

Le coût de ce voyage s'élève à 438€ par enfant, assurance comprise. La directrice a sollicité une participation de la commune.

Une participation de 45 € par enfant est envisagée soit un montant total prévisionnel de 1 980 €.

Cette aide sera versée sur présentation de la liste des élèves ayant participé au voyage et des factures correspondantes.

Le Conseil municipal valide le versement de la subvention et le montant attribué.

VOTE UNANIMITÉ – 1 ABSTENTION

14- Mutuelle santé des agents communaux : Participation financière via la labellisation

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Une couverture du risque Prévoyance a été mise en place au 1^{er} janvier 2025 par le biais d'un contrat de groupe avec l'Union régionale des Centres de Gestion de Loire-Atlantique.

Afin d'assurer une couverture complémentaire de frais de Santé de qualité aux agents, le Conseil municipal souhaite délibérer pour donner mandat au Centre de gestion de Loire-Atlantique, coordonnateur du groupement de commandes constitué avec tout ou partie des Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, ainsi que pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents.

Parallèlement, de manière transitoire, à compter du 1er janvier 2026 et dans l'attente de l'entrée en vigueur des contrats collectifs de Frais de Santé proposés par les Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, la collectivité décide de participer financièrement à la cotisation « frais de Santé » de ses agents dans le cadre de la labellisation. Ainsi il est proposé, pour tous les agents adhérents à un contrat individuel labellisé en matière de Santé de mettre en œuvre une participation par agent et par mois à compter du 1er janvier 2026 à hauteur de

- 15 € pour un contrat individuel
- 20 € pour un contrat familial.

Cette proposition a été soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion du 07/11/2025.

Le Conseil municipal mandate le Maire pour signer tous documents avec le Centre de Gestion et valide les montants proposés à compter du 1er janvier 2026.

VOTE UNANIMITÉ

15- Cession du tracteur John Deere 1640

Le tracteur John Deere, immatriculé 96 VL44 en 1986, a été acquis en 2005 pour les services techniques. Il n'est plus utilisé depuis plusieurs années. Il est stocké au fonds du terrain du Centre technique et les frais de remise en service sont importants.

M. Chatry Patrick, demeurant 18 Cunta nous a fait une proposition d'acquisition en l'état au prix de 3 500 €
Le Conseil municipal valide la cession du tracteur John Deere 1640 à M. Chatry au prix de 3 500 €.

VOTE UNANIMITÉ

Informations

• Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Vidéo de présentation du RPQS Atlantic'eau 2024 <https://www.youtube.com/watch?v=KCwF3rB-u9s>

Le rapport complet est accessible sur le site Atlantic'eau <https://www.atlantic-eau.fr/espace-documentaire>

• Rapport d'activité Territoire d'Energie Loire Atlantique

Présentation synthétique du Rapport d'activité 2024 Territoire d'Energie 44

Le rapport complet est accessible sur le site Territoire d'Energie 44 <https://www.te44.fr/publications/rapport-dactivite/>

La séance est levée à 20H46.

Arrêté le 17/12/2025

Publié sur le site internet le 23/12/2025

Le Maire,
Olivier DEMARTY

Le Secrétaire de séance
Christophe DENAIRE

